

MUNICIPALITÉ DE BOLTON OUEST

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE  
DIRECTRICE-GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,  
QUE:-

ROLE D'ÉVALUATION TRIENNAL  
TRIENNIAL EVALUATION ROLL  
2009, 2010, 2011  
DEUXIÈME ANNÉE  
SECOND YEAR

AVIS SUIVANT L'ARTICLE 74.1 DE LA LOI  
SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE  
NOTICE AS PER ARTICLE 74.1  
OF THE LAW ON MUNICIPAL TAXATION

Avis est donné que le sommaire du rôle pour l'année 2010 est déposé au bureau municipal au 9 chemin Town Hall et que toute personne peut en prendre connaissance aux heures de bureau. Toute plainte concernant le sommaire, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant. Une telle plainte doit être déposée au moyen de la formule prescrite, sous peine de rejet, au bureau de la MRC de Brome-Missisquoi au 749 Principale, Cowansville, Québec.

\*\*\*\*\*

Notice is given that the summary of the evaluation roll for 2010 has been deposited at the municipal office located at 9 Town Hall where any interested persons can take knowledge of same during office hours. Any complaint relating to the summary on the grounds the evaluator has failed to make an alteration to the role pursuant to section 174 or 174.2 must be filed in the course of the fiscal year in which the event justifying the alteration occurs or in the following fiscal year. A complaint must be filed on the prescribed form on the pain of being dismissed, at the MRC Brome-Missisquoi, 749 Principale, Cowansville, Quebec.

**DONNÉ** À BOLTON-OUEST CE 23<sup>ième</sup> jour de septembre DEUX MILLE NEUF.

**Carrol Kralik**

**Directrice-Générale**